

Inscriptions récrés 2020/2021

Liste des éléments à fournir impérativement le jour des inscriptions

Attention ! tout dossier incomplet sera refusé

- N° allocataire CAF (à reporter sur le feuille de renseignements)
- Contrat d'engagement (en deux exemplaires)
- Copie complète de votre avis d'imposition 2020 (revenus 2019) pour l'ensemble du foyer ou pour l'ensemble du foyer recomposé.
- Copie complète du livret de famille (parents + enfant concerné)
- Attestation de l'employeur (ou copie de la dernière fiche de salaire), ou attestation d'inscription à une formation, ou justificatif demandeur d'emploi pour l'ensemble du foyer, et datant de moins de 3 mois.
- Fiche d'inscription dûment complétée (recto/verso)
- RIB si vous optez pour un prélèvement automatique (attention, le prélèvement n'est pas reconduit automatiquement d'une année sur l'autre).
- Attestation médicale de vaccinations établie par votre médecin et attestant que les vaccins obligatoires en collectivité sont à jour pour l'année scolaire 2020/2021 (mentions obligatoires).

Le certificat médical n'est plus obligatoire. Merci de fournir, le cas échéant, la copie des pages vaccinations du carnet de santé de votre enfant (p. 90-91-92-93).

Pour les parents séparés ou divorcés, ou dont l'autorité parentale est déléguée :

- Copie de l'ordonnance du Juge des Affaires Familiales concernant le droit de garde des enfants, ou copie de la délégation d'autorité parentale.

**Aucune photocopie ne sera possible à La Passerelle,
merci de ne pas agraffer vos documents**